

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 an. 26 fl. 30 fl.
 3 mois. 14 » 18 »
 6 mois. 7 » 9 »
 Les lettres doivent être adressées à la Haye, chez M. Van der ...

BUREAU DE L'ABONNEMENT.
 à la Haye, chez M. Van der ...
 Les lettres doivent être adressées à la Haye, chez M. Van der ...

LA HAYE le 17 Juillet.

La cour provinciale de justice du Limbourg, siégeant à Maastricht, vient de prononcer son jugement, dans la cause du ministère public contre le sieur Antoine Esplan, accusé de faux témoignage, prononcé par défaut, contre cet individu, et condamnant celui-ci à six mois de prison, à cinq florins d'amende, à la privation de ses droits civils, et aux dépens de la procédure.

Un observateur belge voudra bien prendre note de ceci. Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur le jugement condamnant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice. Les esprits sensés en reconnaissant l'opportunité et la justice.

Transfert des ministres de l'Etat hollandais des bataves.

A l'Hôtel des Bains.
 M. Witte, major général, de l'Etat; M. P. van der ...
 St.-Petersbourg; M. Schmitt avec de famille, de Rotterdam; M. Richard, de Francfort s/M.; M. J. van der ...

Au Village.
 M. van der ...
 Cour de Hollande; M. Kloss, de Bruges; M. Haak; M. Mitre et Mlle Wilhelmina Mussaert, de Wezel, chez Koek; les enfans de M. John James, de Rotterdam, chez van Duyn, aux Armes de la Néerlande.

Température de la mer pendant la dernière semaine.

A 7 heures du matin.	A 12 heures.
Le 7 Juillet. 50 deg. F.	60 deg.
8 » 59 »	61 »
9 » 60 »	61 »
10 » 61 »	63 »
11 » 61 »	63 »
12 » 62 »	64 »
13 » 62 »	64 »

Temps de la haute marée du 16 au 23 juillet.

	h.	m.
Mardi, du 16 juillet,	2	1 après-midi.
Mercredi, 17	2	33
Judi, 18	3	10
Vendredi, 19	3	45
Samedi, 20	4	24
Dimanche, 21	5	9
Lundi, 22	6	5

La société de médecine à Anvers a nommé membre correspondant, notre compatriote M. Vrydag Zynen, chimiste et pharmacien en cette ville.

Nous recevons les journaux d'Orléans, dans lesquels on apprend rien de nouveau.

La jeunesse n'est pas un objet de commerce, livré aux spéculations des enseignants. Elle est un objet de commerce livré aux spéculations des enseignants.

La dernière de ces deux phrases, qui établit un contresens évident doit être retranchée.

Parlement britannique.
 Chambre des Communes. — Séance du 12 juillet. — M. Wawn annonce que lundi prochain il demandera au premier lord de l'amirauté si les vaisseaux anglais sont montés par autant d'hommes que les vaisseaux russes.

M. Milner Gibson: Je désire poser une question à sir Robert Peel. Nous avons reçu l'avis que le gouvernement brésilien a préparé un nouveau tarif qui doit être mis en vigueur le 16 novembre prochain, par lequel les droits sur les produits manufacturés de l'Angleterre sont beaucoup augmentés. Je désire savoir de l'honorable baronnet s'il a quelque raison de croire qu'un tel tarif ait été préparé et doit être adopté par le gouvernement brésilien.

Sir Robert Peel: J'ai vu, en effet, dans les journaux, ce qu'a dit l'honorable membre. J'ai pris immédiatement des renseignements au ministère des affaires étrangères, et j'ai appris qu'on n'avait reçu aucun avis à ce sujet. Peut-être à la prochaine malle de l'Inde, pourrai-je répondre à la question de l'honorable membre.

M. Milner Gibson: Je désire savoir, de plus, si le gouvernement a une correspondance avec le gouvernement hollandais, relative à l'importation des sucres de Java, et s'il y a quelque objection à ce que cette correspondance soit communiquée à la chambre.

Sir Robert Peel: Le gouvernement est en correspondance sur ce sujet avec la Hollande, et il s'occupe en même temps des droits différentiels; mais il n'est pas possible que cette correspondance soit communiquée à la chambre.

La chambre se forme en comité sur la nouvelle loi des pauvres. Les art. 21, 22 et 23 sont adoptés. (Sun.)

Affaires du Texas.
 On a reçu en Angleterre des nouvelles de New-York jusqu'au 26 juin. Nous y lisons la correspondance qui a eu lieu entre le chargé d'affaires d'Angleterre au Texas et le secrétaire d'état du gouvernement texien. Voici les points principaux sur lesquels roule cette correspondance:

qui doit se débattre entre les Etats-Unis et l'Angleterre et dont la solution doit faire voir quelle est celle des deux influences qui doit dominer sur le continent américain.

Un journal américain, après avoir rapporté la correspondance échangée entre les deux ministres, rappelle que les Etats-Unis, à la sollicitation de l'Angleterre, ont consenti à négocier, par leur triple intercession, la reconnaissance de la République Mexicaine et le Texas et la reconnaissance de l'indépendance de ce dernier état par le gouvernement mexicain. L'Angleterre refuse, mais elle se mit seule en avant pour amener la reconnaissance de ce dernier état, qu'elle avait promis.

qu'après avoir exposé quel est son plan, elle veut le faire accepter avec la coopération de la France à l'exclusion des Etats-Unis. Cette conduite indique de la part de l'Angleterre une détermination préméditée: 1° de supplanter l'influence du gouvernement américain au Texas et au Mexique; 2° de terminer le différend survenu entre ces deux états par des moyens auxquels on sait bien que les Etats-Unis ne pourraient s'associer; 3° d'arrêter, par la combinaison de l'influence des puissances européennes, les progrès des institutions et de l'influence américaines; 4° d'introduire sur notre continent le système européen d'intervention et de médiation officieuse, au détriment du gouvernement américain et contrairement à sa politique et à ses véritables intérêts.

Ces principes, comme on voit, sont diamétralement opposés à ceux qui ont été énoncés par M. le président Tyler dans son dernier message. Aussi n'est-il pas douteux qu'ils n'aient une vive répulsion aux Etats-Unis. Peut-être même cette correspondance contribuera-t-elle plus que tous les efforts des partisans de la réunion à lever les obstacles qui l'ont jusqu'à ce jour empêchée de s'effectuer.

La marine royale d'Angleterre.
 Le Morning Herald a publié un tableau de la marine des batimens à vapeur de la marine royale d'Angleterre, prêts à être armés au premier avis. Le nombre de ces batimens est de 102, dont un tiers avec des machines de 200 chevaux et au-dessus, un autre tiers portant des machines de 100 chevaux et au-dessus et un troisième tiers, des machines de 20 à 100 chevaux.

A la suite de ce tableau, le Morning Herald fait l'énumération des frégates, corvettes, bricks et autres batimens en commission. Ce relevé comprend 6 frégates de 1^{er} rang (50 canons); 27 frégates de 2^e et de 3^e rang (24 à 24 canons); 34 corvettes, 55 bricks brigantins, goëlettes, etc.; 2 yachts et 6 gabarres de charge.

Outre les batimens en commission, on compte dans les ports de l'Angleterre, prêts à être armés ou n'ayant que peu de réparations à recevoir pour pouvoir prendre la mer: 9 frégates de premier rang, 24 frégates de 2^e rang, 4 de 3^e rang, 8 corvettes et 8 bricks. Les navires suivans sont en bon état de réparation: 4 frégates de premier rang, 17 de 2^e rang, 9 corvettes, 22 bricks, 3 gabarres et 2 canonnières.

Le Morning-Herald ne porte pas en ligne de compte un grand nombre de batimens de toute dimension qui sont dans les ports des divers ports et dont une partie pourrait prendre la mer, après avoir subi de fortes réparations. Dans une précédente énumération le journal anglais comptait 80 vaisseaux de ligne armés ou prêts à être armés.

Finances de Grèce.
 Le président du conseil, ministre des finances, vient d'adresser aux receveurs du trésor, une circulaire par laquelle tout en se plaignant de l'abaissement du chiffre mensuel des recettes, il recommande de n'user des voies de rigueur, envers les débiteurs du fisc, que lorsque les autres moyens auront été employés en vain. Le ministre, dicte à ses agens une interprétation intelligente des prescriptions de la loi; il déclare que pour bien servir le pays et le gouvernement — ce que la loi a toujours pour objet — ce n'est point à l'abus des rigueurs qu'il faut s'abandonner, comme par le passé, mais à l'emploi de moyens toujours efficace des réclamations conciliantes, auxquelles les citoyens ne peuvent manquer de répondre. Cette circulaire condamne l'emploi des garnisaires que l'on a rendu si onéreux. (Observateur grec.)

En publiant la circulaire du ministre des finances, la Réforme fait les réflexions suivantes:
 « Le peuple souffre, non-seulement du taux exorbitant de l'impôt et du mauvais système de perception, mais encore des vexations qu'il subit par la manière dont se posent les questions des arriérés. Les administrations précédentes ont dissipé les ressources de l'état: pressées ensuite par les réclamations des puissances, elles ont eu recours à d'inexorables poursuites, exercées contre les débiteurs du trésor. Les rigueurs de la loi du 7 février 1835, ont encore été aggravées par les prescriptions de la loi du 14 juin 1837, laquelle accorde aux receveurs, le droit d'user simultanément de tous les moyens de contrainte. Souvent, pour des sommes minimes, les contribuables se sont vus atteints par l'emprisonnement, les garnisaires et une onéreuse expropriation. Les receveurs devenaient ainsi pour le peuple, des tyrans impitoyables. De plus, le système des garnisaires, imitation intelligente de ce qui se pratique en France, a donné lieu à des abus révoltans. Si l'on ne peut exiger du gouvernement, qu'il renonce immédiatement et d'une manière absolue, aux modes de perception usités jusqu'à ce jour, on doit l'encourager dans la voie de réformes qu'il est entré franchement et qui témoigne de sa sollicitude pour les intérêts du peuple, etc. »

Les Etats-Provinciaux de la Hollande-Méridionale se sont réunis, dans leur séance de ce jour, de l'élection d'un membre de la seconde chambre des Etats-Généraux, en remplacement de M. van Ryckevorsel qui, comme nous l'avons annoncé ces jours-ci, a remercié de l'honneur de représenter de nouveau la province.

A été nommé membre des Etats-Généraux, M. A. F. Hoffmann de Rotterdam.

La séance des Etats-Provinciaux de la Gueldre a été ouverte par une pétition de l'archiprêtre de la Gueldre, dans laquelle il expose ce que dans les écoles publiques, l'on enseigne dogmatiquement l'histoire de la bible, ce qui suivant l'église romaine ne doit se faire que par elle; il prie conséquemment le conseil des Etats-Provinciaux d'interdire dorénavant cet enseignement, pour ce qui concerne les enfans catholiques, qui fréquentent les écoles publiques.

L'union douanière.

Les droits de douane des droits d'entrée, de sortie et de transit de l'union douanière s'est élevée en 1843 à 25,365,770 thalers.

L'augmentation de la recette de la douane, est encore plus considérable, attendu que ces frais ne se sont pas augmentés dans la proportion de la recette au trait, ils ont au contraire diminué. L'augmentation de la recette de 1836, comparée à celle de 1843, est de 45 p. 100.

Table listing import articles: a. Sucre et sirop, b. Café, c. Tabacs, d. Epices, e. Riz, f. Vins, g. Fil de coton, h. Fer.

L'augmentation de la recette de ce dernier article s'explique par la grande consommation des rails de chemin de fer, à laquelle les forges et les usines de l'union douanière ne sauraient encore suffire.

L'augmentation de recette pour les fabricats est beaucoup moins considérable, elle est à peine en rapport avec l'accroissement de la population; pour les cotonnades, il y a même une grande diminution:

Table showing cotton goods consumption: En 1834, En 1836, En 1843.

Quant aux articles de laine, il y a eu une diminution de recette bien sensible pour 1843, époque où le tarif pour les étoffes de laine imprimées et brochées a été porté de 30 à 50 th.

L'importation des articles de lin a toujours été peu considérable: toile blanchie en 1834, 814 quintaux, en 1836, 986 q. et en 1843, 1062 q.

L'importation des marchandises entièrement de soie a été en 1836 de 1905 quintaux, en 1843, de 2802 q., celle des marchandises mi-soie a été en 1836 de 1025 q., en 1843, de 2337 q.

Le tarif de douanes du Brésil.

On a reçu à Manchester une copie du nouveau tarif que le Brésil, dégagé par l'expiration de son traité avec l'Angleterre, peut enfin mettre en vigueur.

Le nouveau tarif établit des droits qui varient de 44 à 60 p. c. Voici un aperçu des diverses catégories de marchandises:

- Les grosses flanelles, etc., paieraient 24 p. c. de la valeur. Les flanelles fines, draps, velours, etc., en général, les objets manufacturés dans lesquels entre la laine ou la soie, comme châles, mouchoirs, etc., paieront 30 p. c.

Nouvelles d'Amérique.

On lit dans le Courrier du Harre, du 13: On sait que le Paraguay, si longtemps caché derrière les infranchissables barrières élevées par le dictateur français au tour de cette riche contrée, vient d'ouvrir ses portes au commerce européen.

Nouvelles d'Espagne.

On lit dans le Courrier du Harre, du 13: On sait que le Paraguay, si longtemps caché derrière les infranchissables barrières élevées par le dictateur français au tour de cette riche contrée, vient d'ouvrir ses portes au commerce européen.

Nouvelles d'Espagne.

On lit dans le Courrier du Harre, du 13: On sait que le Paraguay, si longtemps caché derrière les infranchissables barrières élevées par le dictateur français au tour de cette riche contrée, vient d'ouvrir ses portes au commerce européen.

Nouvelles d'Espagne.

On lit dans le Courrier du Harre, du 13: On sait que le Paraguay, si longtemps caché derrière les infranchissables barrières élevées par le dictateur français au tour de cette riche contrée, vient d'ouvrir ses portes au commerce européen.

Nouvelles d'Espagne.

On lit dans le Courrier du Harre, du 13: On sait que le Paraguay, si longtemps caché derrière les infranchissables barrières élevées par le dictateur français au tour de cette riche contrée, vient d'ouvrir ses portes au commerce européen.

Les nouvelles cortès se réuniront le 10 octobre. Un autre décret du roi rétablit dans les provinces basques les députations et les municipalités d'après les fueros.

Les commissaires chargés de traiter avec le gouvernement la question des fueros, qui sera soumise aux prochaines cortès, n'ont pas encore été nommés, à l'administration de la justice et à la police.

La Gazette d'aujourd'hui publie la convention relative à la résiliation du contrat des tabacs, et celui qui a été dressé entre le gouvernement et la Banque, relativement à un emprunt de 60 millions de réaux.

Un journal que nous croyons bien informé, assure, en outre, que l'on s'occupe de réformes importantes, dans les administrations dépendant du gouvernement, non-seulement dans le but de réduire les frais et de régulariser le travail, mais encore dans le personnel.

Un des plus ardens brandons de la guerre civile en Espagne, don Joaquín de Arca, si connu sous le nom de l'évêque de Léon, ancien chef du parti apostolique et ministre de don Carlos dans les provinces basques, est mort le 21 juin dans le monastère de Lauzo en Piémont.

Nouvelles de Belgique.

Le sénat s'est réuni hier à une heure et s'est immédiatement formé en comité secret, pour entendre les communications de M. le ministre de l'intérieur et pour commencer la discussion du projet de loi sur les droits différentiels.

La séance a été renvoyée à demain à midi. On écrit d'Anvers, 16 juillet: Une nouvelle rupture a eu lieu aujourd'hui vers midi à la digue de Lillo, c'est au moins ce qui nous est rapporté par plusieurs bateliers.

Un de nos correspondants de Paris, qui puise ses informations aux meilleures sources, nous transmet des renseignements peu satisfaisants sur les dispositions du cabinet français par rapport aux changements qu'il médite dans le tarif de douane.

Un de nos correspondants de Paris, qui puise ses informations aux meilleures sources, nous transmet des renseignements peu satisfaisants sur les dispositions du cabinet français par rapport aux changements qu'il médite dans le tarif de douane.

Un de nos correspondants de Paris, qui puise ses informations aux meilleures sources, nous transmet des renseignements peu satisfaisants sur les dispositions du cabinet français par rapport aux changements qu'il médite dans le tarif de douane.

Un de nos correspondants de Paris, qui puise ses informations aux meilleures sources, nous transmet des renseignements peu satisfaisants sur les dispositions du cabinet français par rapport aux changements qu'il médite dans le tarif de douane.

Un de nos correspondants de Paris, qui puise ses informations aux meilleures sources, nous transmet des renseignements peu satisfaisants sur les dispositions du cabinet français par rapport aux changements qu'il médite dans le tarif de douane.

Un de nos correspondants de Paris, qui puise ses informations aux meilleures sources, nous transmet des renseignements peu satisfaisants sur les dispositions du cabinet français par rapport aux changements qu'il médite dans le tarif de douane.

Un de nos correspondants de Paris, qui puise ses informations aux meilleures sources, nous transmet des renseignements peu satisfaisants sur les dispositions du cabinet français par rapport aux changements qu'il médite dans le tarif de douane.

Nouvelles de Suisse.

La diète ordinaire a procédé, dans sa quatrième séance, au vote sur la question du Valais. En voici les résultats: Pour la proposition du vovort de déclarer ses mesures justifiées par le pacte fédéral, 7 1/2 états.

En voici les résultats: Pour la proposition du vovort de déclarer ses mesures justifiées par le pacte fédéral, 7 1/2 états. Pour l'approbation de la conduite du vovort, les mêmes états plus Bâle-Ville.

En voici les résultats: Pour la proposition du vovort de déclarer ses mesures justifiées par le pacte fédéral, 7 1/2 états. Pour l'approbation de la conduite du vovort, les mêmes états plus Bâle-Ville.

Nouvelles d'Italie.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Le roi et la reine de Naples sont arrivés le 24 juin dans l'île de Malte. Le vaisseau portant le pavillon de l'amiral Owen et le château Saint-Ange ont fait le salut royal.

Hautesse une lettre autographe de S. M. britannique, Par lettre la reine Victoire renouvelle au sultan les assurances franche et vive amitié et elle le félicite dans les termes les plus affectueux.

ner par son humanité et sa sagesse à l'importante question dans les derniers temps, avait répandu quelques légères nuages sur les relations des deux cabinets, etc.

— M. le chevalier de Corrêa-Henriquez, ministre-résident S. M. la reine de Portugal près la Sublime-Porte, est arrivé à Constantinople, le 24, à bord du paquebot français l'Europe.

— M. le commandeur Rebello, qui doit être accrédité en qualité de consul-général de S. M. la reine de Portugal, accompagne le comte Corrêa.

— A bord du même paquebot se trouvaient aussi Zekî Effendi, gouverneur d'Alexandrie, et un capitaine de vaisseau de la marine égyptienne, qui viennent à Constantinople avec une mission particulière de Méhémet-Ali, relative à ce que suppose, au projet formé par le vice-roi d'Egypte d'un service de bateaux à vapeur entre cette capitale et Alexandrie.

— Le sultan ayant été informé de la présence à Constantinople du célèbre aéronaute Comaschi, de Bologne, a manifesté le désir d'assister à une ascension qui aura lieu, à ses frais, d'un vaste ballon de Haïdar pacha, vers la fin de la semaine prochaine.

— Le sultan ayant été informé de la présence à Constantinople du célèbre aéronaute Comaschi, de Bologne, a manifesté le désir d'assister à une ascension qui aura lieu, à ses frais, d'un vaste ballon de Haïdar pacha, vers la fin de la semaine prochaine.

— Le sultan ayant été informé de la présence à Constantinople du célèbre aéronaute Comaschi, de Bologne, a manifesté le désir d'assister à une ascension qui aura lieu, à ses frais, d'un vaste ballon de Haïdar pacha, vers la fin de la semaine prochaine.

— Le sultan ayant été informé de la présence à Constantinople du célèbre aéronaute Comaschi, de Bologne, a manifesté le désir d'assister à une ascension qui aura lieu, à ses frais, d'un vaste ballon de Haïdar pacha, vers la fin de la semaine prochaine.

Nouvelles de Grèce.

Il paraît que des dissentiments ont éclaté entre M. Piliéris et sir Ed. Lyons, ambassadeurs de France et d'Angleterre à Athènes. On attribue cette division à la lutte électorale qui s'est engagée sur tous les points du pays.

— Le fameux chef de brigands Katarakia a péri dans un combat qu'il a livré à un faible détachement de sept Souliotes, qui dispersés sa bande, bien qu'ils fussent très-inférieurs en nombre.

— Un mandat d'arrêt vient d'être rendu contre le major-manos Mavromichalis, soupçonné d'être le provocateur des troubles de dimanche.

— Le 9 (21) juin au matin le village de Yanitza, en Béotie, a éprouvé un tremblement de terre qui en a détruit la moitié.

— Le 11 (23) vers les dix heures du matin, un semblable tremblement de terre a crevé les murs des maisons de Calavryte de telle sorte que si les secousses ne fussent prolongées quelques instans de plus, il est probable que toute la ville aurait été détruite.

Nouvelles d'Egypte.

Des lettres d'Alexandrie mandent que les troupes régulières du soudan, composées de nègres du Kordofan et du Darfour, se sont révoltées contre leurs chefs, et qu'elles ont fait prisonnier Méhémet-Ali, en apprenant cette nouvelle, a envoyé sur les lieux trois divisions d'Arnauts, qui seront bientôt suivies de cinq bataillons d'infanterie.

— Le 9 (21) juin au matin le village de Yanitza, en Béotie, a éprouvé un tremblement de terre qui en a détruit la moitié.

— Le 11 (23) vers les dix heures du matin, un semblable tremblement de terre a crevé les murs des maisons de Calavryte de telle sorte que si les secousses ne fussent prolongées quelques instans de plus, il est probable que toute la ville aurait été détruite.

Chronique judiciaire.

Mme LACOSTE. COURS D'ASSISES DU GERS (AUCH). — ACCUSATION D'EMPOISONNEMENT. 10 Juillet.

Voici ce que nous trouvons de plus remarquable dans l'interrogatoire de Mme Lacoste.

M. le président: Vous paraissiez émue. Si votre état vous oblige à vous asseoir, nous vous autorisons à le faire.

L'accusée: Non, Monsieur le président, je peux rester debout; je vous remercie de votre attention.

D. L'accusation a-t-elle remarqué que vous avez seule reçu les déjections de votre mari et que vous les avez fait disparaître. Elle fait remarquer que ces déjections sont ordinairement laissées aux domestiques, et elle tire de tout cela la conclusion que vous aviez un intérêt puissant à faire disparaître les déjections de votre mari? — R. Ce que je faisais, je le faisais parce que j'en avais besoin.

D. C'est louable de votre part; mais, je le répète, ces soins dégoûtants, effectués direct pour le malade, sont ordinairement abandonnés à des mains étrangères? Voici comment les choses se sont passées: Quand nous sommes allés à la messe, j'ai vu que mon mari était dérangé. « Tu as quelque chose, lui dis-je. » Il ne me répondit pas et je me levai. Je m'aperçus qu'il avait vomis sur terre; je lui donnai le pot de nuit, dans lequel il continua à vomir; puis je dai ce pot dans la cave. Je relevai plus tard les vomissures qui étaient par terre, et, comme nous étions au milieu de la nuit, je jetai cela par la fenêtre.

D. Vous n'aviez, en faisant cela, aucune intention de cacher ce que vous faisiez? — R. Non, certainement.

D. Vous avez consulté plusieurs médecins? — R. Oui, Monsieur.

D. Quelles affections avait votre mari? — R. Il avait une hernie et des douleurs. Quels remèdes premit-il? — Il en prenait à l'intérieur et à l'extérieur.

D. Quels étaient ces remèdes? — R. Je ne les ai jamais eus.

D. Ceci est bien étonnant? — R. Mon mari se cachait pour prendre ces remèdes.

D. Qui avait ordonné ces remèdes? — R. Je ne l'ai jamais su.

D. Où les achetait-il au moins? — R. Je l'ai toujours ignoré.

D. Toutes vos réponses sont extraordinaires, et votre ignorance ne s'explique pas en présence des soins assidus que vous prodiguez à votre mari? — R. J'ai cru qu'il prenait ces remèdes parce qu'il avait eu sa santé gâtée avant son mariage. J'en parlai à mon père, qui me dit que ça ne présentait pas de dangers.

Nouvelles de Turquie.

Le 25 juin, S. Exc. sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, s'est rendu au palais impérial de Beylerbey, où il a été admis à l'honneur de remettre en audience solennelle à Sa

C'est, comme on le voit, l'ancienne législation universitaire, sauf l'unité, l'ensemble, qui ont remplacé les anciennes divisions territoriales.

Il faut pour compléter le tableau parler des établissements particuliers.

Napoléon en avait trouvé un grand nombre; il fut donc obligé de les admettre, mais il se promit de les absorber tous un jour par des moyens trop longs à rapporter ici. Il ne voulait que des collèges de l'Etat, donnant une forte instruction, un caractère, énergique à la nation. Mais en attendant qu'il pût les absorber tous, il les soumit aux conditions suivantes: Ils ne pouvaient se former que par l'autorisation préalable du gouvernement, c'est-à-dire de l'Université, laquelle représentait le gouvernement en matière d'instruction publique; ils étaient inspectés par elle, et ramenés sans cesse à la discipline commune. En cas de faute, ils devaient être réprimandés, puis censurés, et au besoin supprimés par jugement du conseil de l'Université, avec recours toutefois au conseil d'Etat.

Tel fut l'établissement universitaire créé par Napoléon, et tel il est encore aujourd'hui, sauf quelques changements opérés sous la Restauration. Le premier acte des princes de la maison de Bourbon fut de détruire l'Université par l'ordonnance du 17 février 1815. Mais Napoléon reprenant le 20 mars ne leur en laissa pas le temps. Revenus pour quelques années un peu moins nombreux, mais moins aveugles, ils remplacèrent le conseil d'Etat et le grand-maître par une commission d'instruction publique de cinq membres, dans laquelle deux hommes illustres, M. Cuvier et Royer-Collard, remplacèrent, modifièrent, sans l'amplifier, l'esprit de l'empire, et l'adaptèrent au temps présent.

ETAT ACTUEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Aujourd'hui, sauf un ministre, au lieu du grand-maître, sauf le conseil-royal de huit membres au lieu du conseil-impérial de trente, c'est la même organisation. Il y a aussi sous le rapport de la liberté d'enseignement une notable différence. Napoléon voulait absorber tous les établissements particuliers; on les a laissés croître et se multiplier. Il faut sous ce rapport faire connaître l'état présent des choses: Sous le gouvernement direct de l'Université, il existe 46 collèges royaux; sous son gouvernement combiné avec celui des communes, il existe 342 collèges communaux; sous sa simple surveillance il existe 1,016 maisons particulières, portant le nom d'institutions ou de pensions tenues indistinctement par des chefs laïques, ou par des chefs ecclésiastiques.

Les 46 collèges royaux gouvernés par l'Université, et entretenus aux frais de l'Etat, donnent l'instruction à 19,000 élèves.

Les 312 collèges communaux, entretenus par les communes, gouvernés de concert par elles et l'Université, dirigés dans le même esprit, offrant l'enseignement à plus bas prix, mais aussi, en général, à un degré moins élevé, donnent l'instruction à 26 ou 27,000 élèves.

Les 1,016 maisons particulières tenues par des laïques ou des ecclésiastiques, surveillées seulement par l'Université, donnent l'instruction à 36,000 élèves.

Ainsi, sur 81,000 jeunes gens recevant en France l'enseignement secondaire, 19,000 le reçoivent des établissements de l'Etat, 26,000 des établissements communaux qui, sauf le prix et la force des études, ressemblent fort à ceux de l'Etat; 36,000 le reçoivent de la main des particuliers, dépendants en droit, presque libres, en fait, à l'égard de l'Université.

Ce n'est pas tout. Indépendamment des maisons tenues par des ecclésiastiques, et qui figurent au nombre de 160 dans le chiffre des 1,016 institutions particulières que nous venons de citer, le clergé a obtenu en 1815 une création spéciale que Napoléon n'avait jamais voulu admettre, c'est celle des petits séminaires. Napoléon avait voulu que les jeunes gens destinés au sacerdoce, fussent soumis à l'éducation commune, qui faisait les savans, les magistrats, pour qu'ils fussent citoyens comme eux, avant d'être prêtres. Arrivés à l'âge où ils pourraient choisir une profession, et seulement alors, ils devaient entrer dans les grands séminaires, considérés comme écoles spéciales du sacerdoce.

Le gouvernement de la restauration, prenant en considération une raison donnée par le clergé, c'est que les jeunes gens, pour prendre le goût et l'esprit du sacerdoce, avaient besoin d'être élevés dès leur première enfance pour cette destination, concédant les petits séminaires, créés dans chaque diocèse, sous l'autorité exclusive de l'évêque, affranchis de toute surveillance de l'Université, et par des ordonnances postérieures, autorisés à recevoir vingt mille jeunes gens. C'est un fait reconnu qu'un grand nombre de ces vingt mille jeunes gens ne sont pas destinés au sacerdoce.

Tel fut l'ensemble des faits, messieurs. Un corps enseignant avec son chef et sa juridiction; gouvernant directement 46 collèges royaux et 19,000 élèves; gouvernant, de concert avec les communes, 312 collèges communaux et 26,000 élèves; inspectant de très-loin 1,016 pensions ou institutions particulières qui contiennent 36,000 élèves; n'exerçant enfin, ne songeant à aucune réelle autorité sur 118 petits séminaires qui contiennent 20,000 jeunes gens.

Mais, avons-nous défini la liberté d'enseignement non pas comme un droit pour tout individu, quel qu'il soit, de mettre la main sur la jeunesse pour spéculer sur elle, mais comme un droit pour les pères de trouver dans une diversité d'établissements publics le moyen de satisfaire leurs sollicitudes diverses, leurs penchans particuliers, ceux-ci pour la discipline sévère, ceux-là pour la discipline indulgente, les uns pour les fortes études, les autres pour l'enseignement particulièrement religieux. Si cette définition est vraie, il y aurait, il faut le reconnaître, pour les pères de famille, des moyens incontestables de suivre leurs préférences, et dès-lors une véritable liberté de fait. Mais, nous l'avons vu, c'est l'usage raisonnable et modéré que le gouvernement a fait de l'autorisation préalable qui a laissé naître ces établissements particuliers, il faut aujourd'hui que ces établissements existent de droit.

QUESTIONS A RESOUDRE.

En suivant l'ordre naturel des idées, sans s'astreindre à l'ordre artificiel tracé par le projet de loi, on est amené à éléver les questions qui suivent:

Il ne faut pas d'abord que les établissements d'instruction publique, pour pouvoir naître, dépendent de la volonté du gouvernement, il faut que l'on puisse élever un établissement de ce genre, de plein droit. Dès-lors, l'autorisation préalable, quelque

modéré que soit l'usage qu'en a fait le gouvernement, doit disparaître.

Mais doit-on admettre qu'il suffise de se présenter pour avoir le droit de s'emparer de la jeunesse? Assurément non. Il faut des garanties de moralité d'abord, et ensuite de capacité; dès-lors, en supprimant l'autorisation préalable, la première question qui se présente est celle-ci: A quelles conditions faut-il soumettre les postulans qui se présentent pour créer des établissements d'instruction publique?

Ces établissements une fois créés d'après des conditions rassurantes, il faut les surveiller, car on n'admettra pas qu'une fois formés, on puisse leur permettre de marcher à leur gré, et dans le cas où cette surveillance révélerait des manemens graves, il faut une juridiction compétente, équitable et ferme.

La seconde question est donc celle-ci: A quelle surveillance, à quelle juridiction faut-il soumettre les établissements particuliers d'instruction publique?

Cette seconde question fait immédiatement naître la troisième. Sera-ce à des agens-particuliers, indépendans de l'Université, ou à l'Université même que seront dévolues la surveillance et la juridiction sur les établissements particuliers?

Cette troisième question, messieurs, est la plus grave; car elle conduit à mettre en discussion l'existence de l'Université elle-même. Il ne faut pas oublier cependant que nous ne sommes point saisis du pouvoir de créer à une si grande institution, et que nous sommes uniquement chargés de faire une loi sur l'instruction secondaire. Mais, obligés de nous servir de cet instrument pour le gouvernement des établissements particuliers, nous sommes forcément obligés d'en examiner la valeur, et comme corps enseignant et comme corps gouvernant placé à la tête de l'instruction publique en France.

Ce grand corps ayant été depuis quelque temps attaqué avec une extrême violence, nous aurions manqué à notre mission si nous n'avions pas scrupuleusement discuté ses qualités ou ses défauts; nous manquerions à nos devoirs si nous n'avions pas le courage de vous dire notre opinion, soit qu'il faille condamner, soit qu'il faille approuver. L'existence de l'Université, l'esprit qui règne dans ses collèges sous le rapport moral, religieux et littéraire, la nature de son gouvernement sur les autres établissements, l'obligation d'envoyer à ses classes les élèves des établissements qui ne sont pas de plein exercice, les certificats d'études, doivent former l'objet de la troisième question.

Après avoir discuté le mode de création, de surveillance et de juridiction des établissements d'instruction publique, leurs rapports entre eux, il faut rechercher quelle doit être la nature de l'enseignement, s'il est aujourd'hui tel que l'esprit du temps, les besoins de la société le réclament, si par exemple, les études des langues anciennes, des sciences mathématiques et physiques, de la philosophie enfin, sont à leur place, et ont leur importance naturelle et nécessaire.

Cette quatrième question, bien que la première dans le projet de loi, nous a semblé, dans l'ordre des idées, venir après la précédente.

Enfin, Messieurs, une question accessoire et spéciale en apparence, mais de la plus haute importance, vient se placer la dernière dans cet ordre de matière. C'est celle de ces écoles ecclésiastiques, connues sous le nom de petits séminaires, et qui ont acquis une si grande importance dans l'enseignement. Faut-il les soumettre à un régime général de droit commun, ou bien les laisser dans le régime spécial, à la fois privilégié mais restreint, que la législation du dernier règne leur avait imposé? Cette cinquième question est peut-être la plus grave. Nous l'examinerons sans prévention et sans faiblesse, avec l'esprit d'impartialité que votre commission s'est prescrite dans ses travaux.

Aux cinq questions principales, traitées succinctement, nous aurons soin de rattacher toutes les questions secondaires que le projet de loi soulève.

(La suite à demain.)

Théâtre-Royal-Français.

Judi 18 juillet. — (Représentation N° 26.)

LA SECONDE REPRÉSENTATION DE

LA PART DU DIABLE,

Opéra en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

LA PREMIERE REPRÉSENTATION DE

Davis ou le Bonheur d'être Fou.

Comédie-vaudeville en deux actes, par M. Fournier. M. Paul engagé pour l'emploi de 2^e et 1^{er} amoureux remplira le rôle de Davis.

Ordre du spectacle: 1. Davis. 2. La part du Diable.

On commencera à SEPT heures.

Samedi 20 juillet. La première représentation de la reprise de:

LA REINE DE CHYPRE.

ADONDOCSI



J. HEYENEN,

Opticien-Mécanicien de la Cour.

À Noordeinde, à La Haye.

A l'honneur d'annoncer au Public qu'il se rendra le 17 de ce mois à UTRECHT. Il y séjournera jusqu'au 23, à l'Hôtel du Lion d'Or sur l'Oude Kerkhof à Utrecht.

Une longue expérience pratique lui a valu la confiance générale et il prie tous ceux qui auront à le consulter pour tout ce qui regarde la conservation de la vue à lui continuer cette confiance. 6446.

Un Cuisinier Français, connaissant aussi la partie de la pâtisserie, etc., désire se placer soit dans ce pays, soit à l'étranger. Il a de longues années d'expérience et les certificats dont il est muni témoignent de ses services. On est prié de s'adresser par lettres affranchies, sous les initiales R. J. au Bureau du Journal de La Haye. 6449.

CORS AUX PIEDS

OIGNONS ET DURILLONS.

Le Taffetas Gommé de *Point Gage*, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, sans douleur et sans salir la chaussure. Dépôt à La Haye, chez M. Saek, nég. 6429.

MAGASIN D'ARTICLES DE MODES POUR MESSIEURS.

C. & H. MANUS Sœurs, Korte Houtstraat, N° 30, la maison à droite, ont l'honneur d'annoncer qu'elles viennent de recevoir un nouveau de PARIS un assortiment choisi de tout ce qu'il y a de plus beau et de plus élégant en écharpes et cravates de satin uni et de couleur, qu'en cachemire: un grand choix de foulards des Indes, de chemises, mouchoirs de batiste avec bordures de différentes couleurs, robes de chambre, etc. Une grande partie de Gants de la fabrique de A. Privat, la Paix, N° 18 à Paris, des cols de batiste et de toile, des bretelles, des nœuds grecs en velours et autres. Des broches à tous les usages ainsi que des vases et parfumeries et tous les autres articles nécessaires pour la toilette que des caleçons de tricot, etc.

P.S. On y trouve également un grand choix des meilleurs cigares. 634.

Révolution Française.

HISTOIRE DES DEUX RESTAURATIONS 1814 et 1815,

jusqu'à la chute de Charles X en 1830; précédée d'un précis historique des Bourbons et le parti royaliste depuis la mort de Louis XVI.

6 Volumes. Prix: 5 fr. le volume. Le tome 1^{er} est en vente chez Dauvin et Fontaine, libraires, 35, rue des Panoramas, à Paris.

A LOUER

présentement un Quartier-Meublé, situé au Wagenstraat, n° 52.

PAPIER D'ALBESPEYRE

Seul prescrit, depuis 25 ans, par les professeurs des écoles de médecine pour entretenir les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur. L'inventeur, pharmacien à Paris, faubourg St-Denis, 84, en a établi des dépôts dans toutes les villes de la Hollande, notamment chez MM. Smit, pharmacien à Amsterdam, Santen Koff, à Rotterdam, et Goorbeigh, à Breda; se méfier des contrefaçons nuisibles et dangereuses. 647.

POMADE DU BARON DUPUYTREN,

Médecin-en-chef de l'Hôtel-Dieu à Paris, et Composé par MALLARD, pharmacien à Paris.

Ce cosmétique justifie la préférence que le public éclairé lui accorde, et aujourd'hui incontestable qu'il est le seul qui, par ses propriétés saines puisse être employé avec certitude pour arrêter la chute de la chevelure, la faire recroître et en prévenir, jusqu'à un âge avancé la décoloration. Le pot: 2 fr. 50 c. tous doivent être revêtus du cachet et de la griffe Mallard. Dépôt chez M. Creman, coiffeur à La Haye; Kerkhof, Amsterdam. 634.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 16 Juillet.

	COURS	OUVERT.	FERME.
	15 juill.		
Int.			
Dette active	2 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito	3	74 1/2	74 1/2
Dito d. to	5 100	100	100
Dito des Indes	5	100	100
Dito dito	4	96	96
Syndicat	4 1/2	99 1/2	99 1/2
Dito	3 1/2	87 1/2	87 1/2
Société de Commerce	4 1/2	143 1/2	144 1/2
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	104	104
Dito de Harlem	4 1/2	101	101
Dito de Rotterdam	4 1/2	101	101
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1793 & 1816 5	—	107 1/2	107 1/2
Dito dito 1823 & 1825 5	—	106 1/2	106 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Russie	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	98 1/2	98 1/2
Emprunt de 1840	4	90 1/2	90 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp. 4	—	—	—
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Espagne	—	—	—
Defetred	—	—	—
Ardoin	5 22 1/2	20 1/2	20 1/2
Obligations Goll. & Comp. 5	—	—	—
Autriche	—	—	—
Dito métalliques	5	109 1/2	109 1/2
Dito dito	2 1/2	—	—
France	—	—	—
Incriptions au Grand-Livre 3	—	—	—
Pologne	—	—	—
Actions 1836	—	—	—
Brésil	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	81 1/2	81 1/2
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	45 1/2	45 1/2

Avec peu d'affaires, les fonds hollandais sont restés à leur cours d'hier, 4 p. c. était un peu plus offert.

Les fonds espagnols étaient faibles et sans acheteurs à l'ouverture de la bourse, cependant quelques achats qui se sont effectués les ont rendus plus agréables.

Des fonds étrangers, les brésiliens étaient plus voulus et les transactions étaient fort nombreuses dans ces fonds.

Cours de l'arg.: prêt à garantie 3 %; prol. 3 1/2 %; escompte 2 1/2 %; Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 61 1/2; Société de Commerce 144 1/2; doins 20 1/2.

Bourse de Paris du 15 Juillet.

	COURS	OUVERT.	FERME.
	15 juill.		
Int.			
France	—	—	—
Cinq pour cent	—	122 85	122 85
Trois pour cent	—	81 95	81 95
Emprunt Ardoin	—	—	—
Espagne	—	—	—
Anc. différé	—	—	—
Nouv. dito	—	5 1/2	5 1/2
Naples	—	—	—
Certificats Falconet	—	98 95	98 95
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	5	—	—
Belgique	—	—	—
Dito	3	—	—
Banque belge	—	680 00	680 00
États-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Amers du 16 Juillet.

Métalliques, 5 % 114. — Naples, 5 % 8. — Ardoins, 5 % 20 1/2, 20 1/2 A. Dette différée ancien, 2. — Passive, 5 % 2. — Lots de Heuss, 67 A. — Cou après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 20 1/2 A. — Coupons, 2.

Bourse de Vienne du 9 Juillet.

Métalliques, 5 % 111. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 77 1/2. — de 1834, 150. — Actions de la Banque 1612.

LA HAYE, chez Léopold Loebenbergh, Lage Nieuwstraat. Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONVELD et Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, Hoofde